

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### **Compte administratif et compte de gestion 2021**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 présenté par M. Frédéric MARTINELLE, adjoint au Maire et se résumant ainsi

**Section de fonctionnement** Dépenses : 260 700,12 € Recettes : 311 936,42 €

**Section d'investissement** Dépenses : 40 892,50 € Recettes : 116 077,33 €

Résultat de clôture : 252 116,51 €

### **Affectation résultat 2020**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Restes à réaliser Dépenses : 171 300 € Exécution du virement à la section d'investissement : 0 €

Affectation à l'excédent reporté : 73 067,51 €

### **Taxes locales 2021**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir pour 2021 les taxes aux taux suivants :

Taxe d'habitation : 19,74 % Taxe foncier bâti : 12,78 % Taxe foncier non bâti : 43,23 %

### **Lignes Directrices de Gestion**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les lignes directrices de gestion de la commune ont reçu un avis favorable du comité technique. Elles sont arrêtées à compter de ce jour. Elles sont établies pour une durée de 6 ans (2021-2027), et révisées tous les 3 ans.

### **Convention ENEDIS antenne téléphonie mobile**

Le conseil municipal autorise la signature de la convention avec Enedis dans le cadre de l'extension du réseau haute pression souterrain pour l'alimentation électrique de la nouvelle antenne téléphonique.

### **Mission Intérim et territoires du Centre de Gestion**

Le conseil municipal autorise la signature de la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

### **Autorisation recrutement d'agents en cas d'absence du titulaire**

Le conseil municipal autorise le maire, pour la durée de son mandat, à recruter, des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

### **Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle)**

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE de la Moselle, association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat.

### **Achat ossuaire**

Suite à la présentation de projets d'ossuaires par le Maire, le conseil municipal décide d'approfondir l'instruction de ces demandes. Les offres seront soumises à une prochaine réunion.

### **Subventions annuelles**

Le conseil municipal décide d'attribuer des subventions après le vote du budget primitif.

Vu par Nous, Antoine FRANKE, Maire de la commune de VAHL-EBERSING, pour être affiché le 22.02.2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 05 août 1884.

A VAHL-EBERSING, le 22.02.2021

Le Maire  
A. FRANKE

